

# Les différents interlocuteurs de la Manche

Tout au long des différentes étapes de construction de votre projet MAM, le Conseil Départemental via le service de PMI et la Caf seront vos deux interlocuteurs privilégiés.

**La PMI** va vous accompagner/ valider particulièrement dans :

- L'agrément des assistants maternels
- Le local (étude de plan, visite de chantier, visite d'ouverture),
- Les différents projets de la MAM ; projet d'accueil commun, règlement intérieur, projet de fonctionnement
- Une aide financière si le local est mis à disposition par une commune

**La Caf** va vous accompagner/ valider particulièrement dans :

- L'étude des besoins / diagnostic de territoire
- L'établissement du budget prévisionnel de fonctionnement
- L'établissement du budget d'investissement si la MAM correspond à une construction
- Des aides financières selon l'ancienneté des assistants maternels, la mise à disposition du local par la commune...

## Conseil départemental

Direction de la petite enfance, de l'enfance et de la famille

Service de protection maternel et infantile (PMI),

50050 Saint-Lô

Référente modes d'accueil collectifs et dossiers transversaux

Rachel FAUVEL: 02 33 05 97 75      [rachel.fauvel@manche.fr](mailto:rachel.fauvel@manche.fr)

<https://www.manche.fr/demarches/etre-parent/faire-garder-mon-enfant/>

<https://www.manche.fr/mon-departement/metiers/metiers-accueil-domicile/devenir-assistant-maternel/>

## CAF (Caisse d'allocations familiales)

63 rue Amiral Gauchet

50300 Avranches

0810 25 50 10

<https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/dispositifs-partenaires>

Conseiller en développement social sur la thématique Petite Enfance

Florian ROBLIN: 02 33 76 64 80      [florian.roblin@caf50.caf.fr](mailto:florian.roblin@caf50.caf.fr)

Conseillères en développement social et territorial, *selon votre territoire d'implantation* :

Au Nord : Aurélie MARS : 02 33 87 49 27      [aurelie.mars@caf50.caf.fr](mailto:aurelie.mars@caf50.caf.fr)

Au Centre : Magalie LECOMpte : 02 33 91 25 73      [magali.lecompte@caf50.caf.fr](mailto:magali.lecompte@caf50.caf.fr)

Au Sud : Manuela GOLLER : 02 33 68 65 50      [manuel.goller@caf50.caf.fr](mailto:manuel.goller@caf50.caf.fr)



LA MANCHE  
LE DÉPARTEMENT



## **MSA (Mutualité Social Agricole)**

9 place du champ de mars

50005 Saint-Lô

02.31.25.39.39

<http://www.msa-cotesnormandes.fr> Créé par la MSA, il permet d'avoir accès à toutes les aides possibles de la MSA selon votre situation particulière. Utilisez le moteur de recherche spécifique au site pour trouver l'information recherchée plus facilement

Deux animatrices territoriales accompagnent les territoires de la Manche :

[asspartenaires.blf@cotesnormandes.msa.fr](mailto:asspartenaires.blf@cotesnormandes.msa.fr)

**Mairie ou communauté de communes** du secteur concerné pour la futur MAM

**Relais Petite Enfance (RPE)** de territoire selon l'implantation de votre MAM

Liste des RPE : <https://petite-enfance50.fr/qui-compose-le-reseau-petite-enfance-50/>

## **Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)**

Service de prévention

Chemin du vieux candol

5000 Saint-Lô

02 33 72 10 10

## **Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)**

477 boulevard de la Dollée

50000 Saint-Lô

02 33 77 43 00

Le site de la DDTM de la Manche qui explique les obligations selon la catégorie de l'ERP et les démarches à réaliser : <https://www.manche.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-territoire-energie/Accessibilite/Etablissement-recevant-du-public-ERP>

*Mise à jour du document : Décembre 2025*



**LA MANCHE**  
LE DÉPARTEMENT

